Acte mis en ligne le : 22/08/2022



Direction du Cycle de l'Eau

Décision n°2022-961

Objet : Commune de Nantes - Travaux de renouvellement du réseau des eaux usées de l'avenue d'Assise et de l'avenue de l'Ombrie - Approbation du besoin et de l'enveloppe affectée aux travaux-Lancement de la consultation

Réf: 1.1.7

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 4.1) portant délégation du Conseil à la Présidente afin de prendre toute décision relative aux marchés subséquents à un accord cadre, quel que soit son montant ou son objet,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'arrêté n°2022-514 du 11 juillet 2022, pour la période estivale, portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain n°2019-191 du 13 décembre 2019 concernant l'approbation de l'opération de renouvellement et d'extension de canalisations et de branchements d'assainissement sur le territoire de Nantes Métropole, l'approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle et le lancement d'une procédure avec négociation,

Vu l'accord-cadre de travaux relatif à des travaux de renouvellement, réhabilitation, extensions et grosses réparations de canalisations et branchements d'assainissement sur le territoire de Nantes Métropole et l'accord-cadre à marchés subséquents n°2020-71160 (lot n°4) concernant le renouvellement, la réhabilitation et les grosses extensions programmables des réseaux et des branchements d'assainissement avec des travaux en tranchée et sans tranchée,

Considérant qu'il y a lieu de réaliser des travaux de renouvellement du réseau des eaux usées de l'avenue d'Assise et de l'avenue de l'Ombrie sur la commune de Nantes,

Considérant que la maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par les services de Nantes Métropole,

Considérant que la nature et le contenu homogènes des travaux à réaliser ne permet pas un allotissement,

Considérant que, au sein de l'enveloppe budgétaire globale dévolue aux travaux de renouvellement, de réhabilitation et grosses extensions programmables des réseaux et des branchements d'assainissement avec des travaux en tranchée et sans tranchée, un montant estimatif de 550 000 €HT, soit 660 000 €TTC est affecté au travaux de renouvellement du réseau des eaux usées de l'avenue d'Assise et de l'avenue de l'Ombrie à Nantes,

Considérant que les travaux à engager sont prévus pour une durée de 4 mois,

Considérant qu'en application de l'accord-cadre multi attributaire précité, il convient de lancer une mise en concurrence auprès des entreprises attributaires pour la réalisation de ces travaux, les groupements d'entreprises EHTP/ATEC, ATP/TELEREP, SADE CGTH/ COCA ATLANTIQUE et DLE OUEST / ATLANTIQUE REHABILITATIONS,

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°043 et libellée Eaux Usées, opération 2021-10127, libellée « Eaux usées – Travaux de réhabilitation réseaux », affectation 2021-19569.

Décide

Article 1 - Commune de Nantes - Travaux de renouvellement du réseau des eaux usées de l'avenue d'Assise et de l'avenue de l'Ombrie - Approbation du besoin et de l'enveloppe affectée aux travaux - Lancement de la consultation auprès des entreprises attributaires de l'accord cadre - Marché subséquent - Durée : 4 mois - Montant estimatif : 550 000 €HT, soit 660 000 €TTC.

Article 2 - Attribution et signature du marché subséquent à venir.

<u>Article 3</u> - De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 17 AOUT 2022

Pour la Présidente,

mis en ligne le :

2 2 AOUT 2022

Françoise DELABY Membre du bureau

Accusé de réception en préfecture 044-244400404-20220817-2022_961DEC-AU Date de télétransmission : 22/08/2022 Date de réception préfecture : 22/08/2022